

29.03.2017 – Résolution 1720 du groupe PoPVertSol et Socialiste : pour un service postal universel de qualité en toutes régions (vidéo à env. 2h26) -
<http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/videos.aspx>

(Président) : Nous allons donc passer à la deuxième Résolution 1720 du groupe PoPVertSol et Socialiste : «Pour un service postal universel de qualité en toutes régions». J'ouvre aussi la parole en débat libre. Mr Fivaz.

(Fivaz) Monsieur le Président, mesdames, messieurs. On en a déjà parlé assez longuement ce matin. Je reviens sur quelques points. Des résolutions similaires ont été déposées et acceptées dans d'autres cantons 2015 à Genève, 2016 dans le canton de Vaud et à la fin de la semaine passée, sauf erreur, dans le canton de Fribourg. Les chiffres sont assez éloquents. En 2001, la Suisse comptait plus de 3500 offices de poste. La moitié a aujourd'hui disparue. La Poste juge nécessaire d'en supprimer encore 600 supplémentaires. Ce sont les régions périphériques qui seront les plus touchées. Cela avec la rentabilité comme seul objectif alors que la Poste n'est pas particulièrement à plaindre. En 2016, elle a dégagé un bénéfice en baisse c'est vrai mais de plus de 550 millions de CHF.

Dans sa communication à l'initiative (?) sur la Poste en 2004 sauf erreur, le Conseil fédéral estimait que le mandataire du service universel était assuré par l'article 92 de la Constitution fédérale et par les lois et ordonnances qui l'appliquent. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Selon syndicom, sur les 39 offices de postes que compte aujourd'hui le canton de Neuchâtel, 7 seront fermés dans le court terme, 24 sont menacés. Selon la communication c'est vrai du Conseil d'Etat ce matin, ces chiffres sont un peu trop alarmistes. Reste que un tiers des offices de postes sont condamnés. C'est tout un service de proximité qui disparaît petit à petit. Un service que la population ne souhaite souvent pas voir remplacer par d'autres formes de services. La preuve en est la pétition déposée à Neuchâtel, 14'000 signatures, celle lancée à la Chaux-de-Fonds, les plaintes auprès de POSTCOM de la Ville de Neuchâtel ou celle de la commune des Brenets, la pétition lancée à Val-de-Travers, etc. etc.

Au niveau du personnel, syndicom toujours, le syndicat du personnel de la Poste estime que ce sont plus de 1'200 emplois qui sont menacés en Suisse.

Encore quelques motivations sur la résolution. La communication faite hier du rejet du recours de la Ville de Neuchâtel devant POSTCOM montre en fait des difficultés d'être entendus malgré une résistance grandissante de la population.

La résolution souhaite soutenir les démarches des communes. Il en va de même pour les considérations qu'à relayer ce matin le Conseil d'Etat et que la résolution propose aussi de soutenir le Grand Conseil, le fasse le Grand Conseil en réponse ce matin à l'interpellation du député Loup. D'ailleurs le cas communiqué hier montre qu'il nous faudrait plutôt demander un moratoire sur la fermeture des bureaux auprès du Conseil fédéral. Le respect du service postal universel, les lois et ordonnances sur la Poste ne suffit en effet visiblement plus. Dans sa décision hier, POSTCOM estime ainsi que la législation est respectée.

Nous avons choisi la forme d'une résolution également pour cette raison. Les autorités cantonales et communales n'ont plus beaucoup de pouvoir pour infléchir les décisions de la Poste. Nous souhaitons toutefois qu'elles se sentent soutenues par une décision du Grand Conseil dans leur démarche auprès des autorités et de l'administration fédérale. Je vous remercie.

(Président) Merci monsieur le député. La parole est-elle encore demandée ? Cela ne semble pas être le cas ? Monsieur Loup.

(Loup) Cher Président, mesdames, messieurs. On est vraiment dans la droite ligne de la réponse à l'interpellation tout à l'heure avec l'insatisfaction par rapport à ce que la Poste nous propose dans sa communication et qui est tout sauf transparente et ouverte. A preuve, sa façon de penser en relation avec les cases postales. Pour elle, il y a les offices postaux et les cases postales ne sont pas du tout à prendre en compte dans l'évaluation globale qui doit en être faite alors que c'est vraiment une unité de matière. Et bien ne serait-ce que pour ce cas-là des cases postales, la Poste ne voit pas une unité de matière. Elle considère que on peut très bien fermer des cases postales à l'Ecluse ou ailleurs à Neuchâtel sans que cela n'ait aucune conséquence par ailleurs pour l'office en question. Et bien c'est là que l'on voit qu'il y a quelque part une insolence, une arrogance, une malhonnêteté de la part de la Poste et que l'on ne peut pas rester insensible à ça. On ne peut pas non plus rester insensible au 14'000 personnes en ville de Neuchâtel qui ont signé la pétition contre la fermeture des quatre offices postaux concernés. Sans parler des autres offices dans les autres régions de ce canton et de ce pays.

Il faut voir que la résolution elle est, elle va, elle appuie évidemment les communes mais elle appuie aussi quelque part l'Union des villes suisses qui a récemment demandée et exigée auprès de la Confédération que la Poste continue d'assurer un service universel de haute qualité sur le territoire. L'Union des villes suisses, donc c'est vraiment quelque chose d'important. De même comme cela a été déclaré par le chef du département de l'économie, les directeurs de l'économie publique vont aussi dans ce même sens. Donc je crois que pour nous c'est important que l'on donne ce signal par rapport à une pratique qui est tout sauf transparente. Et comme ça été dit par le préopinant, le porte-parole du groupe POPVERTSOL, il y a les questions d'emplois, les emplois des gens qui travaillent à la poste. Des emplois aussi comment ils sont considérés, comment ils sont aussi contrôlés dans les agences postales qui sont un service public mais fait par des privés. Quelles sont les protections qu'ils peuvent obtenir et quel est le suivi justement par la Poste auprès des agences postales. A propos des agences postales, il a été demandé vaguement d'avoir une pérennité de cela. Alors déclare qu'il y aura pérennité mais sans prendre plus d'engagement que cela.

Par rapport aux offices qui sont fermés, mais surtout par rapport aux offices que la Poste déclare vouloir conserver. Quelle est aussi cette pérennité ? Est-ce que l'on ne va pas ravoir les mêmes discussions dans cinq ans pour des offices de postes qui alors affirmer orbi et torbi par la direction de la Poste qu'ils vont demeurer. Et bien on n'en sait rien. Et c'est ce manque de transparence ou bien cette planification cachée qui nous dérange très fortement.

Et puis par rapport à des pôles de développement ? On pourrait dire bon on peut comprendre. Les prestations de la Poste varient selon aussi la demande de la population. Ça, en tant que socialiste, on le comprend très bien. Mais quand même, nous avons eu il y a 10 ans la fermeture en ville de Neuchâtel de deux postes, celle de Monruz et du bas du Mail, mais écoutez, on a un pôle de développement qui va se construire, c'est la Maladière. Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer que quelque chose se fasse à la Maladière ? Non ! C'était il y a 10 ans. On va se dire en 10 ans ils ont compris quelque chose. Ils vont comprendre que les pôles de développement c'est intéressant quand même de s'y trouver ne serait-ce qu'au niveau commercial. Et bien on a la même chose avec la Coudre et puis les Portes-Rouges qui est vraiment un pôle de développement avec des constructions importantes de bâtiments, sur des terrains industriels qui sont désaffectés maintenant. Et bien là aussi, aucune réponse ! Et bien face à tous ces éléments, le groupe socialiste demande à l'ensemble des groupes de soutenir cette résolution parce qu'elle va vraiment dans une demande qui est largement appuyée par la population. Merci.

(Président) Merci, monsieur le député. Quelqu'un demande encore la parole concernant cette résolution ? Monsieur le Conseiller d'Etat ?

(Karakash) Oui monsieur le Président, mesdames, messieurs. Compte-tenu de la réponse donnée précédemment à l'interpellation, il est clair que le Conseil d'Etat ne peut que soutenir cette résolution.

(Président) Merci monsieur le Conseiller d'Etat. La parole n'est plus demandée. On va pouvoir passer au vote. Même procédure qu'avant. Je demande aux scrutateurs de compter le nombre de personnes présentes dans la salle et de me donner le résultat. (Comptage).

(Chef des scrutateurs). Alors nous sommes toujours à 110 députés dans la salle. La majorité donc à 74.

(Président). Merci monsieur le chef des scrutateurs. Nous allons passer au vote : acceptez-vous le projet de Résolution 1720 du groupe POPVERTSOL et Socialistes «Pour un service postal universel de qualité en toutes régions » ? La procédure de vote est ouverte.

Le projet de Résolution est accepté par 96 voix, contre 7

